

Lavoir à Sainte-Néomaye réhabilité par l'AISM © CAUE 79

# Projets patrimoniaux

Le CAUE à vos côtés

**Une église, un temple, un ancien lavoir, un puits à restaurer, des murets de pierre sèche à relever, une couverture d'un vieux moulin à réhabiliter, etc.**

La réhabilitation du patrimoine permet de lui redonner un usage, une fonction ou tout simplement de renforcer l'identité de la commune. Le CAUE 79 peut conseiller la commune pour réhabiliter ce patrimoine, tant sur les techniques à mettre en œuvre que sur la procédure à suivre.

Pour chaque projet, le CAUE 79 portera une attention particulière et adaptera sa réponse à la commune : cela pourra être un accompagnement pour recruter un professionnel tout comme un conseil spécifique ou encore un atelier avec les habitants et les agents.

### Réhabilitation d'un lavoir

Une commune souhaite réhabiliter un lavoir. Elle porte une attention particulière à la qualité du bâti et aux abords du bâtiment. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- Visite avec l'architecte-conseiller
- Conseil ponctuel
  - Examen de la faisabilité et schéma.
  - Proposition d'un conseil spécifique pour la poursuite du projet.
- Conseil spécifique
  - Schéma de traitement des abords.
  - Liste des éléments à prendre plus particulièrement en compte pour le chantier (matériaux, mise en œuvre, etc. ).

#### **Les modalités**

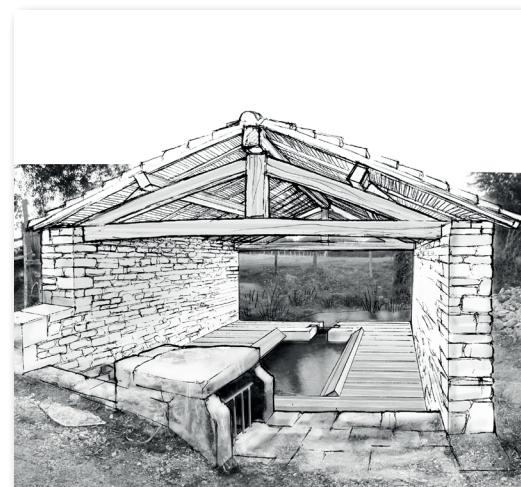
Contact par téléphone ou courriel au :

05 49 28 06 28 - [caue@caue79.fr](mailto:caue@caue79.fr)

Toutes les demandes seront traitées en premier par la Direction du CAUE 79. Un conseiller se rendra ensuite sur place.

#### **Mots clés**

- Identité locale
- Architecture sensible
- Qualité des matériaux
- Respect de l'existant
- Partenariats UDAP et DRAC
- Entretien



## Réhabilitation d'une église

Une commune veut réhabiliter son église inscrite aux Monuments Historiques. Il existe un certain nombre de travaux prioritaires à faire : toiture et charpente. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

### Visite avec l'architecte-conseiller

#### • Conseil ponctuel

- Examen de la demande.
- Analyse des lieux et de ses atouts.
- Prise de contact avec la DRAC et l'UDAP afin d'échanger sur la future mission.
- Marche à suivre pour mener son projet : recourir à une mission d'Études de Diagnostic et sélection de maîtrise d'œuvre (architecte du patrimoine) en 2 temps.

#### • Accompagnement complet (avec convention)

- Cahier des charges : analyse du contexte patrimonial, définition des objectifs et particularités.
- Définition de la mission.
- Règlement de consultation et participation au jury.



D'élus à élus - Réhabilitation des lieux de culte - Bougon © CAUE 79

### Un guide à venir pour l'entretien

Le CAUE proposera prochainement un guide pour accompagner les élus dans leurs réflexions et démarches concernant le bâti cultuel (églises et temples). Constatant la dégradation de ce patrimoine, les communes sollicitent fréquemment le CAUE : lors de ces conseils, la question de l'entretien est apparue comme prégnante.

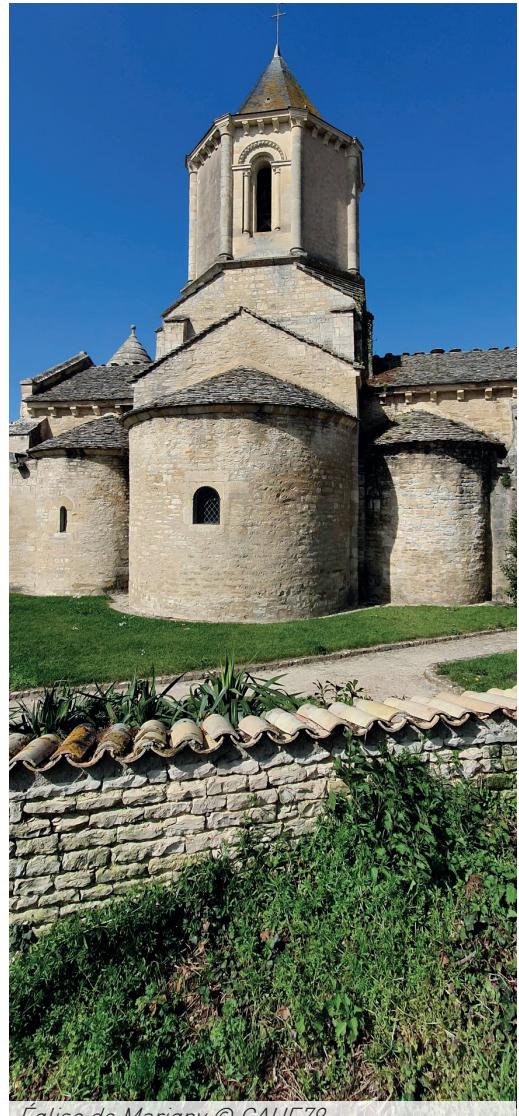
Ce guide, élaboré en partenariat avec l'UDAP, développera trois grandes thématiques : la connaissance de ce patrimoine et de ses singularités, les techniques de conservation et la transmission aux générations futures de ces édifices pluriséculaires.

### Notre approche

- Valoriser le bâtiment existant.
- Privilégier les techniques de mise en œuvre simples.
- Sur le petit patrimoine, conseiller sur les abords et les accès.

### Les intervenants

- Les conseillers du CAUE 79 sont diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.
- Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.



Église de Marigny © CAUE79